

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18446 - 72ÈME ANNÉE

La Réunion concernée par des phénomènes planétaires immédiats

Paul Vergès : Rassemblement pour sauver l'avenir de la jeunesse



Lors de sa conférence de presse hier, Paul Vergès est revenu sur les effets du changement climatique, de la démographie et de la mondialisation. Ces phénomènes mondiaux pèseront sur La Réunion et dessineront le monde dans lequel vivront les jeunes Réunionnais qui passent actuellement le bac. Mais les responsables politiques de notre île ne placent pas ces sujets parmi leurs priorités. D'où un cri d'alarme du sénateur, qui appelle à se rassembler pour sauver l'avenir de la jeunesse réunionnaise.



La route du littoral mobilise les investissements depuis 60 ans. Ceux qui ont décidé de supprimer le chemin de fer avaient-ils pensé à cela ?

À l'heure où l'actualité se tourne vers les plus de 11.000 Réunionnais qui passent le bac cette année, Paul Vergès a tenu une conférence de presse pour appeler au rassemblement le plus large pour garantir un avenir à cette génération.

Le sénateur a notamment abordé la question du changement climatique. Elle se traduit concrètement par exemple par des sécheresses au Canada, en Afrique du Sud. Les océans sont aussi influencés. Une étude à La Réunion pose la question de la survie du corail à La Réunion. Du fait de l'augmentation de la température et de l'oxydation des océans, le corail meurt dans la Grande barrière en Australie, mais aussi à La Réunion. Entre 10 et 30 % des récifs sont menacés. Si le corail meurt, il n'assure plus son rôle de barrière. Ce que la nature a mis des milliers d'années à construire, les activités humaines sont en train de le détruire. C'est pourquoi le sénateur interpelle les élus de La Réunion : quelles mesures prendre pour la survie des coraux ?

Toute initiative humaine concernant cette zone doit être réfléchie, indique Paul Vergès. Or à La Réunion, il existe le projet d'une route en mer. Ceux qui ont décidé de supprimer le chemin de fer et de construire la route du littoral, en avaient-ils prévu les conséquences ? Deux routes ont déjà été construites, et on s'attaque à une troisième. Cette liaison de 13 kilomètres est devenu le problème principal des transports à La Réunion. Les conséquences s'étendent à toute l'île. Elle est évaluée à 1,6 milliard. La Cour des comptes dit que la simple prise en compte de l'inflation fait passer le coût à 1,9 milliard. Si les matériaux

manquent, alors se sera le tout viaduc. « On dépasse déjà 2 milliards d'investissements », constate Paul Vergès. À cela il faut ajouter les 500 millions d'euros annoncés pour le raccordement de la future route à l'entrée de Saint-Denis.

Les experts alertent sur le risque de disparition des baleines des eaux de La Réunion à cause des travaux. La presse confirme la condamnation régionale et nationale de ce chantier, qui remet en cause la biodiversité de La Réunion.

Crise à Mayotte et ses effets à La Réunion

Mayotte fait moins de 400 kilomètres carrés, elle est 6 fois plus petite que La Réunion. Cela correspond à la surface de Saint-Denis et de Saint-Paul, peuplées aujourd'hui par 250.000 personnes. Mayotte a officiellement 240.000 habitants. Si La Réunion avait la même densité, on aurait 1,5 million d'êtres humains à La Réunion. L'INED et l'ONU annoncent pour 2050 500.000 habitants à Mayotte. Avec la même densité, La Réunion en aurait 3 millions. Les projections annoncent pour 2100 700.000 habitants à Mayotte.

Le problème fondamental n'est pas celui des Anjouanais qui émigrent à Mayotte, mais celui de la démographie.

Or Mayotte est un département français. La Réunion sera-t-elle insensible à l'évolution de Mayotte qui connaîtra 500.000 habitants ? Les Mahorais n'auront-ils pas la volonté d'aller vers un autre département, sachant que le plus proche est La Réunion ?

Quelles seront les décisions des

élus mahorais ? Du gouvernement français responsable de la situation. L'enjeu est immédiat. Il ne faut pas que le gouvernement prenne une décision impliquant La Réunion sans débat préalable, conclut Paul Vergès.

Enfin, le sénateur rappelle que la tendance est à la liberté du commerce mondial. À La Réunion, la principale conséquence porte sur le sucre.

Le prix mondial du sucre est inférieur de 20 % au prix d'intervention. Comment les producteurs de La Réunion feront-ils face à la concurrence avec une telle différence de prix ? Le problème est posé dans notre île. 25.000 hectares sont consacrés à la culture de la canne à sucre. C'est la plus grave menace sur l'agriculture réunionnaise depuis qu'elle existe.

Tout va changer

Enfin, le sénateur revient sur les annonces relatives à l'égalité réelle. « On décide du sort des Réunionnais dans les semaines qui viennent, et le monde politique n'en discute pas ». « Dans quel état seront les barrières coralliennes dans 25 ans ? Où en sera la NRL ? Que deviendra la biodiversité naissante à La Réunion ? Quelles relations avec les Mahorais et les pays voisins ? » Autant de questions importantes qui sont escamotées.

La loi sera votée avant décembre, et fixera la vie des Réunionnais jusqu'en 2042. À cette date, La Réunion aura un million d'habitants, Madagascar 45 millions, Mayotte 500.000. Tous ceux qui sont aujourd'hui à l'école seront des adultes, ils vivront cela.

Face à cela, ce sont toutes les diversions possibles qui visent à faire réfléchir les gens sur autre chose. Qui s'occupe des planteurs confrontés à un problème majeur ? Alors que la question est : comment éviter un effondrement du prix de la canne ?

Paul Vergès pousse un cri d'alarme : tout va changer dans les 25 ans, il faut un rassemblement de tous les Réunionnais, car il s'agit du sort de tous les jeunes à La Réunion. Jamais le sort de La Réunion n'a été aussi incertain. Il faut que les politiques réunionnais interviennent dans tous ces secteurs.

M.M.

Édito

À Mayotte et à Paris, le gouvernement incapable de faire respecter l'état de droit

Mardi 14 juin, les syndicats ont annoncé plus de 1,3 million de participants aux manifestations contre la loi El Khomri, dont près d'un million à Paris. Même si le gouvernement n'est pas d'accord avec ces chiffres, il peut constater que la mobilisation dure depuis 3 mois et qu'elle ne retombe pas. Des grèves ont toujours lieu dans des secteurs stratégiques. Le combat est porté dans les entreprises, notamment par l'ouverture de bureaux de vote par les syndicats pour permettre aux travailleurs de donner leur position sur le projet de loi Travail. Les premiers dépouillements sont clairs : la majorité veut le retrait du texte.

Mais le succès de cette mobilisation n'a pas amené le gouvernement à changer de position sur la loi El Khomri, au contraire. La manifestation de mardi à Paris a en effet été émaillée d'affrontements en marge du cortège. L'hôpital Necker a subi des dégradations. C'est un établissement accueillant principalement des enfants. Les images des dégâts, abondamment diffusées ont suscité la ferme condamnation de la CGT, et aussi une grande émotion. Le gouvernement s'est donc aussitôt saisi de l'occasion pour tenter une fois de plus de diviser le front syndical en s'en prenant publiquement à la CGT. Le Premier ministre a déclaré que des manifestations à Paris ne seraient plus autorisées si la sécurité des biens et des personnes serait menacée. Il a ciblé ses attaques sur la CGT. Plus tard dans la journée, le président de la République a abondé dans

le même sens.

Pourtant, comme le rappelle le syndicat, les services de police connaissaient l'itinéraire de la manifestation. Les dégâts perpétrés en marge du défilé montrent donc que l'État a failli dans sa tâche. Il n'a pas fait respecter le droit, ce qui est de sa responsabilité. C'est en effet l'État qui doit assurer la sécurité des biens et des personnes.

Plus près de nous, c'est la même situation. À Mayotte, l'État a laissé faire des expulsions et des incendies de maison alors que ces actions étaient annoncées par écrit plusieurs jours à l'avance. Les conséquences de cette faillite sont dramatiques pour les victimes de ses exactions, contraintes de vivre dans un camp de réfugiés improvisés sur une place publique.

Dans un cas comme dans l'autre, le gouvernement n'a pas fait respecter l'état de droit. Mais ses déclarations au lendemain de la mobilisation sont très graves, car il rend un syndicat responsable de ce qui relève de la compétence de l'État, et menace d'interdire les manifestations. Ce nouveau virage à droite ne va pas apaiser les tensions sociales.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Le syndicat dénonce les « propos inacceptables » de Manuel Valls au lendemain de la grande mobilisation contre la loi Travail

CGT : « Menacer d'interdire les manifestations est le signe d'un gouvernement aux abois »

Au lendemain du succès de défilé » de Paris qui a réuni près d'un million de personnes selon les syndicats, le gouvernement fait planer une menace d'interdiction des manifestations. Le Premier ministre et le président de la République prennent prétexte des exactions provoquées par des personnes étrangères à la mobilisation. La CGT répond aux accusations publiques de Manuel Valls.

Le Premier Ministre vient d'accuser la CGT d'être responsable des violences intervenues en marge de la manifestation nationale du 14 juin, à Paris, contre le projet de loi travail.

La CGT tient à rappeler au Premier Ministre que cette mobilisation, comme les précédentes, n'a pas été organisée par la CGT mais par 7 organisations syndicales de salariés et de jeunesse qui, depuis 4 mois, dans l'unité, demandent le retrait de ce texte régressif.

Quelle est la réalité des faits ? C'est en marge du cortège de cette manifestation, déposée par les organisations et validée par la Préfecture de police de Paris, que des bandes de casseurs se sont à nouveau livrées à des exactions que la CGT a d'ailleurs condamnées officiellement, une fois de plus, dans son communiqué national.

Le Premier Ministre ne peut ignorer qu'il incombe aux pouvoirs publics,

dont il a la première responsabilité, d'assurer la sécurité et le maintien de l'ordre.

La CGT souligne le sang-froid et la maîtrise des militants de son service d'ordre qui, sans faillir, ont pris les dispositions nécessaires afin de garantir la sécurité des participants à cette manifestation massive.

En conscience et prenant en compte les informations données par les services de la Préfecture, les organisations syndicales ont fait le choix de ne pas aller jusqu'au bout du parcours prévu, malgré la frustration légitime des participants, pour ne pas les exposer davantage à la violence et aux incidents générés par des éléments extérieurs. Face à cette contrainte, une fois encore, l'ensemble des services d'ordre des organisations a su créer et mettre en œuvre les conditions pour que les participants, venus de toute la France, puissent rejoindre leurs moyens de transport.

La CGT tient à rappeler au Premier Ministre que, comme il n'est pas de la responsabilité des supporters d'assurer la sécurité dans et autour des stades de l'euro de football, de la même façon il n'est pas de la responsabilité des manifestants d'assurer la sécurité dans et autour d'une manifestation autorisée par la Préfecture de police.

Menacer d'interdire les manifestations est le signe d'un gouvernement aux abois.

Plutôt que de faire l'inventaire tendancieux d'éléments à charge contre la CGT, Manuel Valls ferait bien mieux d'entendre la majorité des salariés, des jeunes et plus largement des citoyens qui rejettent ce projet de dumping social et de destruction de notre modèle de société.

Montreuil, le 15 juin 2016

La CGT condamne sans réserve les violences contre l'hôpital Necker

« La CGT apporte tout son soutien à l'ensemble des personnels de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris face aux dégradations commises sur certains de leurs établissements et particulièrement l'Hôpital Necker en marge de la manifestation parisienne.

Nous ne tolérons aucune de ces violences perpétrées par quelques individus en dehors des manifestations, comme celles qui gratuitement endommagent des établissements de soins au service

des populations.

Ces actes aveugles n'ont d'autre objectif que de tenter de discréditer le mouvement qui légitimement s'oppose à la loi Travail.

Ces casseurs ont détruit des biens publics, ce qui a provoqué des ripostes de la part des forces de l'ordre, vis-à-vis des manifestants pacifiques.

Dans le cortège, des militants de la Fédération ont été blessés alors qu'ils soignaient une personne à terre. Des casseurs brisent les vitres

d'un hôpital et des CRS chargent, gazent des soignants pendant qu'ils portent secours aux victimes... Voilà le vécu et la description de certains témoignages. La CGT condamne sans réserve tous les actes de violence, d'agression et de vandalisme. Une nouvelle fois, nous réaffirmons qu'il est de la responsabilité de la puissance publique d'assurer la sécurité des biens et des personnes et le maintien de l'ordre. »

C'en est trope !

Maximilien Luce (1858-1941)/Charles Angrand : la disparition

Le catalogue de l'exposition « Maximilien Luce, néo-impressionniste - rétrospective » qui se tint en 2010 à Giverny s'ouvre par une phrase emblématique : « Parmi les plus importants rôles d'une institution muséale, il y a celui de faire découvrir au plus grand nombre des œuvres ou des artistes injustement méconnus. » Programme du plus grand paradoxe si l'on considère qu'en réparant une injustice, l'institution en commettait une autre.

Voyez vous-mêmes.

Parmi les portraits que le peintre Maximilien Luce réalisa, sont cités les noms de Seurat, Givors, du sculpteur Charpentier, de Signac, Cross, Verhaeren, Pissarro, Fénéon, Lucie Cousturier, d'Ambroisine Bouin, de Kropotkine, et en fin d'ouvrage de Gustave Kahn. En outre, les reproductions qu'offre ce volume fort de 142 pages sont en quantité, elles concernent Pissarro, Fénéon, Signac, Seurat, Cross, Givors, des inconnus, y figurent des portraits à l'huile de Fénéon, de Mme Bouin, Seurat, Cross. Les personnalités les plus portraiturées reproduites étant celles d'Henri-Edmond Cross avec deux peintures à la même pose et 3 dessins, et la famille Pissarro qui se trouve gratifiée de 3 dessins.

De l'ami Angrand, rien.

Les mots de Mme Ferretti Bocquillon qui dirigea l'édition du catalogue furent les suivants : « Dans l'entourage néo-impressionniste, les plus proches furent Paul Signac, Camille Pissarro, Félix Fénéon et [il s'agit d'une énumération fermée] Emile Verhaeren, toutes personnalités fortes et peu encline à la complaisance » (p.11).

Quid d'Angrand ?

Comment ignorer à ce point l'importance de la relation qu'entretinrent les deux artistes : l'échange épistolaire totalise, dans le volume publié des Correspondances, 192 lettres pour les seules d'Angrand à son destinataire célèbre, et couvre 23 années, de 1903 à la disparition de Charles Angrand, en 1926. À cette somme, il convient de confronter le fonds de la bibliothèque de l'Institut de l'Histoire de l'Art qui comprend 234 lettres, soit un différentiel négatif

de 22 lettres pour le volume publié. Un minimum de 22 lettres n'a pas été intégré au volume édité par M. Lespinasse.

Il y en eut un volume de lettres probablement équivalent de la part de Maximilien Luce. Que devint cette masse de courriers que Charles Angrand reçut, qui échut à son neveu, l'historien Pierre Angrand, et qui éclairerait plus complètement l'amitié qui lia les deux artistes ? Elle fait vraisemblablement partie de ces ventes clandestines auxquelles le neveu se livra, et qui perdurèrent dans la famille après sa disparition. On en trouve des traces dans l'ouvrage de Jean Sutter, « Maximilien Luce, peintre anarchiste », publié en 1986. En exergue est remercié Pierre Angrand. On sait par ailleurs que le neveu du peintre participa à l'ouvrage « Les Néo-impressionnistes » que Sutter dirigea et qu'il publia aux éditions Ides et Calendes en 1970...

Si l'on s'en tient à la simple comptabilité de la rétrospective de Mme Ferretti Bocquillon (nous savons que les choses sont plus complexes), on en conclut volontiers que Charles Angrand a été portraituré par Luce plus que tout autre : 4 fois à l'huile. Cela est occulté.

Il appert pourtant que les 4 portraits d'Angrand sont capitaux, ils montrent l'effort de Luce, d'un portrait à l'autre, à se rapprocher des teintes pastel de l'œuvre de Charles Angrand, il clarifie sa palette, reprenant en décor le fragment d'un pastel du maître. Le portrait debout à la canne est reproduit dans 'Luce en Amitiés' (2015) ; le portrait assis, au chat, dans les Correspondances ; 2 portraits en buste sont visibles sur les sites d'Ouest-France et d'Artval - le premier avec signature, le second même pose avec un livre sous le bras. Une tradition familiale rapporte que le bronze de Barye, le chat accroupi, que Luce prit soin de représenter sur la table du maître, avait été offert par le peintre. Qu'est-il advenu ?

Nous connaissons deux dessins préparatoires à ces réalisations : l'un est reproduit dans « Maximilien Luce en amitiés, portraits croisés », publié 5 ans après la rétrospective, et l'autre, que je joins, extrait des

Archives Sutter de la bibliothèque de l'université de Yale, dans le New Havens.

Pourquoi la rétrospective n'évoque-t-elle pas ni ne reproduit la peinture sur céramique à laquelle Luce s'essaya, comme en témoignent la gourde à calvados et le pichet à lait dédié à « L'ami Angrand » ? Les deux hommes, on le sait, vécurent une amitié émaillée de dons.

Si la rétrospective reproduit quelques portraits notables de Luce qui furent réalisés par ses amis, au nombre de 4 : de Signac, dont 3 assez sommaires (même pose), n'y est pas reproduit, le portrait le plus virtuose et le plus évocateur, celui que fit Charles Angrand, d'un intérêt au-dessus de ceux de Signac, de Jean Texcier, de Frédéric Luce ou d'Aristide Delanoy, parce que non seulement il représente l'artiste penché sur son œuvre, à laquelle il avait dédié son existence, mais en plus fait figure d'*'ars picturae'*, un art de la représentation. Pourquoi ?

Pourquoi avoir fait figurer par trois fois le même portrait que fit de lui Signac pour la couverture des « Hommes d'aujourd'hui » n°376 (de juillet 1890) avec un Luce lecteur du journal de Jean Grave 'La Révolte', mettant en avant davantage le militant que le peintre, comme si le premier aspect l'emportait sur le second.

Angrand, lui, choisit de représenter l'artiste au travail, consacré à une œuvre à laquelle Luce dévoua son existence, mais ce n'est pas tout ce que son ami y mit.

Jean-Baptiste Kiya

Oté

Zordi nou té fine avoir lo trin é la rout sré an bone voi !

Matant Zélida la ékrir Justin :

Mon shèr nové, mon spès salté, rouj-de-fon dovan l'éternité, mi sort aprann in n'afèr moin lé sir ou épi out bann dalon la pa aprésyé sa ditou. Kosa i lé ? Bin oïla, mésyé Didier Robert i sava gingn lo rosh pou fé la NRL. I kal aou la ! Akoz zot té i kroi k'in mank galé noré anpèsh fé la rout ; ousa li sava gingn galé selon vou, Li sava gingn sa avèk mésyé Jean-Paul. Lé bien kan la droit lé ini konm in vré famiy. Touléka, mi trouv lé bien moin é sé konmsa ké bann rouj de fon, la droit i rash z'ot dan. Tok ! Pran sa pou toi !

Justin la fé pou répons :

Mon vyé matant k'i koz touzour la boush rouvèr, étone pa ou si in foi anplis mi tonm pa dakor avèk ou. Lé vré ké pli sour ké lo sour sé sak i boush son z'orèy é sète zot lé bien mastiké par l'intèryèr.

Parl azot réshofman klimatik ! zot i antan pa. Parl azot dsi lo difikilté pou ranbours lo dépasman bidzé ! Zot i antan pa. Parl azot la mor posib lo bébé lagon lé latanier ! Zot lé pa la. Di azot kan nora ra d'maré sar pa posib pass par lo vyadik ! Zot i antan pa zorèy. Di azot l'erop lé pa kontan pars zot i fé pa lo train ! Kas pa la tête. Lo métod koué, ala in bon métod-la, i sifi d'dir : nou va fé la rout ! Nou va fé la rout ! Nou va fé la rout ! Apré sa la rout va fé tousèl !

An touléka, moin mi koné in n'afèr. Si l'avé aplik lo projé Vergès ébin non n'oré déza lo train é la rout litoral sré an bone vois an problèm l'arzan, san problèm la mèr ! San problèm galé vi ké lo galé pou fé lo train nora ansèrv pou la rout. Sé la diférans rant in moun gabyé é prévoiyan é in moun na grin poi dan la tèt Tok ! Pran sa pou ou !

Justin

« Maryaz la pa badinaz ! Souvan dé foi sé in gatrèz ! » - In kozman po la rout

Nout tout i koné provèrb kréol La Rényon : « Maryaz la pa badinaz ! ». Donk sé pa in plézantri, sé mèm in n'afèr sèryé pars, an prinsip, si i maryé sé pou la vi. Donk bann gramoun lontan té i di souvan kozman-la sirtou ké dann tan-la divors té rar konm korn lapin. Solman té pa pou sa k'in pé d'moun i kréit lo maryaz pars pou zot souvan défoi sé in gatrèz pou anmar azot, parl pi pou désèrtin sé in la, k'i sèr si ou i ral dési. Souvan dé foi nana demoun i aksèp bien lo z'afèr. Donk sé selon lé ka. Mi koné pa kosa zot i pans dé sa. Tout fason, ni rotrov plé d'van pou in n'ot kozman pou la rout !